



Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées d'Ile-et-Vilaine

ANNEXE 3 de l'appel à Candidatures pour la mise en œuvre d'actions de prévention de la perte d'autonomie Année 2023

◆ RAPPEL DU CONTEXTE

Le plan régional Sport-Santé-Bien-être (SSBE 2018-2022) co-piloté par l'Agence Régionale de Santé de Bretagne et la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) de Bretagne, vise à développer le recours aux activités physiques adaptées (APA) comme outil de santé. Les personnes de plus de 60 ans font partie du public ciblé pour le déploiement de l'APA, et représentent actuellement la majorité des pratiquants en sport-santé.

L'objectif des séances d'APA à destination des personnes engagées dans une démarche Forme Santé est de permettre de se mettre ou se remettre à l'activité physique, avec un professionnel formé, qui saura adapter les exercices aux besoins et capacités de chacun, dans un cadre sécurisé et sur une durée suffisante pour en retirer des bénéfices pour sa santé.

La perspective à terme est que la personne puisse poursuivre une activité physique dans le cadre d'une offre de loisir classique.

◆ OBJECTIF DU PROJET

Le projet devra :

1. S'assurer de la formation au sport-santé de l'encadrant reconnue dans le cadre de la charte SSBE
2. Proposer au minimum, pour chaque personne orientée, une séance d'APA par semaine (jusqu'à 2 ou 3 séances/semaine), sur une durée minimale de 12 semaines
3. Organiser des séances d'APA par groupe de 15/20 personnes en "forme santé" (prévention primaire) ou 12 personnes maximum en "maladies chroniques" (prévention secondaire ou tertiaire).